

**DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 25.178

Le 07 novembre de l'an deux mille vingt-cinq à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2025

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO : Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS : adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU : conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE par M. Gilbert LOUX
M. Yannick PAVON par M. Patrick MARENGO
M. Raynald RIMBAULT par M. Philippe CAU
M. Thierry ROGISTER par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Céline DROUILLARD, Mme Cielle FOUQUET, M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : **GARANTIE DE LA VILLE DE ROYAN POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRÊT RÉALISÉ PAR L'OFFICE FONCIER SOLIDAIRE PROCIVIS EN NOUVELLE-AQUITAINE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - ACCESSION EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE (BRS) DE 20 LOGEMENTS SIS RUE DES RULLAS À ROYAN - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 25.041**

RAPPORTEUR : M. JARROIR

VOTE : UNANIMITÉ

L'Office Foncier Solidaire PROCIVIS en Nouvelle-Aquitaine a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation d'un prêt concernant l'accèsion en Bail Réel Solidaire (BRS) de 20 logements sis rue des Rullas à ROYAN.

Par une délibération n° 25.041 du 8 avril 2025, la Commune de ROYAN a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le prêt réalisé par l'Office foncier solidaire PROCIVIS en Nouvelle-Aquitaine.

Par un courriel du 6 octobre 2025, l'Office Foncier Solidaire PROCIVIS en Nouvelle-Aquitaine a fait savoir à la Caisse des Dépôts et Consignations que cette opération de commercialisation desdits logements en BRS était annulée.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante de prononcer l'annulation de la délibération susvisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'avis de la commission des finances,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'annuler la délibération n° 25.041 du 8 avril 2025 visant à garantir un prêt concernant l'accèsion en Bail Réel Solidaire (BRS) de 20 logements sis rue des Rullas à ROYAN souscrit par l'Office Foncier Solidaire PROCIVIS en Nouvelle-Aquitaine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



Le secrétaire de séance,

Denis MOALLIC

